

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 24 novembre 2016

**DELIBERATION N° 177/11/2016 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA CAISSE
D'ALLOCATION FAMILIALE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE SUR LE CENTRE SOCIAL DU GRAND MONTAUBAN -
ANTENNES DE LA COMETE ET BEAUSOLEIL BAS**

*L'an deux mille seize, le jeudi 24 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire
du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de
l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à
l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 novembre 2016.*

Présents Titulaires : 44

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDIO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALLON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 5

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Gérard ROUTIER à Marc BOURDONCLE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

Absents Excusés : 2

Mesdames, Sophie LARAN, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE

**Madame Aurore KOTHE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre Social du Grand Montauban est un équipement de proximité, qui veille à l'accueil des personnes et des familles, à la mixité sociale, avec une attention particulière aux publics fragilisés.

En application des préconisations de la circulaire CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) de 2012, il veille à favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribue à la cohésion sociale sur les territoires, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale.

Dans ce contexte, une action d'accompagnement à la scolarité est développée sur les antennes de la Comète et de Beausoleil-Bas.

Cette action s'insère dans le projet famille du Centre Social et est éligible au fonds du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) mis en œuvre par la CAF.

L'objectif du dispositif, régi par une charte, est d'encourager des actions utilisant le temps périscolaire pour développer des activités favorisant un enrichissement éducatif et culturel complémentaire à celui de l'école pour des enfants et des jeunes qui ne peuvent en bénéficier suffisamment dans leur environnement familial et social.

Le dispositif agit auprès de l'enfant et auprès des parents, dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations école-famille-enfant.

L'accompagnement à la scolarité a pour objet principal :

- De contribuer à la réussite scolaire des enfants.
- D'accompagner les parents dans leur rôle éducatif.

Le projet s'adresse à un potentiel recensé de :

- 31 enfants d'élémentaire (15 sur l'antenne La Comète, 16 sur l'antenne Beausoleil).
- 10 collégiens sur l'antenne La Comète.

Les enfants/jeunes sont encadrés par une animatrice formée et dédiée, ainsi que des bénévoles associatifs.

L'accompagnement à la scolarité s'organise autour de 2 axes :

- Une aide méthodologique.
- Une ouverture culturelle (sorties pédagogiques organisées autour de l'art, la science, la culture, le sport, l'histoire).

Le projet est partenarial avec :

- Les équipes éducatives des établissements scolaires.
- Les parents (renforcement du rôle des parents dans la scolarité de leurs enfants).

Sur le plan financier :

- Les frais inhérents seront couverts par l'aide financière sollicitée auprès de la CAF.
- L'aide financière accordée sera ajustée en 2017 en fonction des dépenses réelles.
- L'action est mise en œuvre à organigramme constant, sur le rythme de l'année scolaire.

Pour cette première année, le coût de fonctionnement de ce dispositif est estimé à 19 377 €.

La CAF vient en aide à hauteur de 32,5%, soit 6 298 € escomptés, et verse un acompte de 70% dès la signature de la convention avec le Grand Montauban.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 17 novembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- accepter de signer une convention avec la CAF pour la labellisation d'une action CLAS et le versement du concours financier correspondant,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,
- autoriser Madame la Présidente à percevoir les fonds correspondants.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'accepter de signer une convention avec la CAF pour la labellisation d'une action CLAS et le versement du concours financier correspondant,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,
- d'autoriser Madame la Présidente à percevoir les fonds correspondants.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal-Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

01 DEC. 2016

De sa publication le :

01 DEC. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 novembre 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

